

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
DOMIAL
REHABILITATION THERMIQUE DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A VIEUX-THANN**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à DOMIAL à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 99 407 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration (PAM) d'un montant de 99 407 €, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 60 logements locatifs sociaux situés rue du Rhin à 68800 VIEUX-THANN.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de DOMIAL relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 99 407 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt à l'Amélioration (PAM) d'un montant de 99 407 €,

à souscrire auprès de la CDC pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 60 logements locatifs sociaux situés rue du Rhin à VIEUX-THANN.

Le Prêt à l'Amélioration (PAM) est couvert par la garantie d'emprunt dès lors qu'il est couplé à un « éco-prêt » et concerne une opération de réhabilitation thermique du parc existant d'un bailleur social dans le cadre de la convention signée avec la CDC le 8 décembre 2017.

Cette opération a fait l'objet d'une validation par la Commission Permanente lors de sa séance du 4 novembre 2016, pour une aide départementale d'un montant de 159 000 €.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 754 014 € est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PAM Eco-Prêt	840 000 €
Prêt PAM	235 607 €
Prêt PAM complémentaire	99 407 €
Prêt Action Logement Services	210 000 €
Subvention Département	159 000 €
Subvention FEDER	210 000 €
Fonds propres	0 €
TOTAL	1 754 014 €

Des prêts PAM Eco-Prêt d'un montant de 840 000 € et PAM d'un montant initialement prévu à 445 607 € ont déjà fait l'objet d'une garantie d'emprunt à hauteur de 1 285 607 €, validée en Commission Permanente du 20 janvier 2017.

Les caractéristiques du prêt complémentaire de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PAM
Identifiant de la Ligne du Prêt	5209733
Montant de la Ligne du prêt	99 407 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
Phase d'amortissement	
Durée du différé d'amortissement	24 mois
Durée	25 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double Révisabilité Limitée
Taux de progressivité des échéances	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Dans le cadre de la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017, ce prêt peut bénéficier d'une garantie à 100 % du Département sur l'emprunt souscrit par le bailleur dans le cadre de la réhabilitation thermique de son parc existant (article 4).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT